

La charte du Parent-Marraine

Définition du Parent-Marraine et de son rôle

Un Parent-Marraine est une personne qui a déjà un ou plusieurs enfants, qu'il a choisi d'élever dans la bienveillance et le respect.

Ce que nous attendons d'un Parent-Marraine :

- Qu'il bâtisse une relation de confiance avec son Parent-Filleule afin que celui-ci n'hésite pas à s'adresser à lui en cas de besoin,
- Qu'il soit une oreille attentive, tout en s'efforçant de ne pas juger. La relation doit rester basée sur l'idée d'échange.

Le Parent-Marraine est un trait d'union entre le Parent-Filleule et l'association. Il permet à son Parent-Filleule de ne jamais se retrouver isolé et d'avoir toujours un interlocuteur en cas de doute, de question ou de problème.

Fonctionnement

Dès que votre adhésion sera enregistrée, *Grandissons* vous enregistrera dans sa liste de Parents-Marraines, afin de vous attribuer un Parent-Filleule aussi rapidement que possible. Il se peut cependant que cela demande un certain délai, en particulier en fonction de votre lieu de résidence.

Nous demandons aux personnes qui souhaitent devenir Parents-Marraines de lire notre site (<http://grandissons.org>) afin de s'assurer que la philosophie de notre association correspond à ses attentes.

Pour devenir Parent-Marraine dans notre association, il est nécessaire d'adhérer à l'association* et de bien vouloir compléter le [questionnaire correspondant](#) et de nous le renvoyer par mail, courrier, ou en main propre.

Les engagements du Parent-Marraine

Pour mener à bien sa tâche telle que nous l'avons définie précédemment, nous demandons aux Parent-Marraines de s'engager sur les points suivants :

1) Réunion d'information

Nous demandons à tout nouveau Parent-Marraine d'assister à une réunion de l'association dont les objectifs sont les suivants :

- Que vous fassiez connaissance avec les personnes qui font vivre l'association et qui seront vos interlocutrices pour toutes vos remarques ou vos questions.
- Faire le point sur les connaissances que vous avez et vous transmettre la philosophie et les valeurs de l'association.
- Nous faire profiter de votre expérience et de vos « petits trucs ».

2) Contact avec votre Parent-Filleule avant la naissance

Afin de faire connaissance de manière satisfaisante avec votre Parent-Filleule, nous vous demandons de vous rencontrer avant la naissance de son enfant si celui-ci n'est pas encore né :

- Une première rencontre où vous vous présentez mutuellement et où vous échangez vos expériences : parlez lui de vos grossesses, de vos expériences ; faites la/le parler de grossesse, de ses éventuelles motivations pour allaiter son enfant, de ses doutes et ses craintes si elles existent...
- Evoquez vos contraintes et faites-lui savoir quels sont les jours et les horaires qui conviennent le mieux lorsque la personne a besoin de vous appeler. Voyez également de quelle manière vous allez reprendre contact après la naissance. Parlez-lui de l'éventualité de lui rendre visite à la maternité (si vous le pouvez et votre parent-filleule le désire).

3) Contact avec votre Parent-Filleule après la naissance

Si votre Parent-Filleule le désire, essayez de lui rendre visite à la maternité. C'est un moment crucial pour un bon démarrage de l'allaitement (si elle est concernée) et les petits conseils pour être serein avec son nouveau-né, et votre Parent-Filleule peut vite se retrouver désesparé s'il entend plusieurs sons de cloche contradictoires.

Restez en contact régulier pendant les premières semaines. Même si tout va bien, proposez-lui de le rencontrer, sans être insistant si vous voyez que ce n'est pas son désir. C'est un moment où il vous incombe de trouver le juste équilibre entre la présence et la discrétion à avoir vis-à-vis d'une famille qui est en train de se restructurer autour de l'enfant venu et votre rôle d'accompagnement.

Dans les mois (en particulier la première année) qui suivront, prêtez attention aux questions de votre Parent-Filleule qui vont évoluer vers des thèmes comme la diversification alimentaire, les nuits, la reprise du travail, la communication avec l'enfant, les théories éducatives... et encore une fois, n'oubliez pas que l'échange est une richesse !

CAS PARTICULIER le Marrainage-à-Distance : si vous précisez que vous acceptez ce cas de figure, vous pouvez éventuellement être nommé « Parent-Marraine-à-Distance », dans le cas où votre Parent-Filleule habite trop loin. En ce cas, vos contacts se feront téléphoniquement et par mail.

Les engagements de l'association *Grandissons* vis-à-vis du Parent-Marraine :

L'association s'engage à soutenir le Parent-Marraine de la manière suivante :

- En lui donnant les informations nécessaires lors de la réunion d'information.
- En proposant aux Parents-Marraines et Parents-Filleules des réunions d'information si elles en éprouvent le besoin
- En étant à l'écoute pour tout problème et en secondant le Parent-Marraine dès que nécessaire auprès de son Parent-Filleule.

N.B. : Le Marrainage est un échange entre les parents. L'association Grandissons ne peut être tenue pour responsable des propos tenus par ces personnes, ni d'un éventuel désaccord entre elles.

*L'adhésion annuelle est de 5 euros (ou 15 euros avec accès à la bibliothèque) et peut être faite en ligne ou par chèque.

Merci de noter en bas du questionnaire que vous avez rempli la mention « lu et approuvé » et de le signer après lecture de cette charte.